

surviennent à un âge peu avancé. Cette pondération s'applique uniquement aux décès qui se produisent entre le 1^{er} et le 75^e anniversaire; on multiplie le nombre de décès observés dans un groupe d'âge donné par le nombre d'années de vie manquant pour atteindre l'âge de 75 ans.

Le tableau 3.6 présente une analyse du nombre d'années potentielles de vie perdues attribuable aux 10 principales causes en 1985. La comparaison des principales causes d'APVP avec celles des décès fait ressortir plusieurs contrastes. Premièrement, les tumeurs malignes se classent au deuxième rang des causes de décès dans tous les groupes d'âge, mais deviennent la principale cause d'APVP et de décès chez les moins de 75 ans. Deuxièmement, les accidents et les suicides ont un plus grand effet sur les APVP que sur le nombre de décès. Ces causes étaient à l'origine de 11 % des décès dans le groupe d'âge des moins de 75 ans en 1985, mais elles représentaient 24 % des années potentielles de vie perdues. De même, le nombre d'APVP dues à des accidents et à des suicides varie considérablement selon le sexe. Le nombre d'années potentielles de vie perdues que représentaient ces causes était plus de trois fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes; en outre, les accidents et les suicides étaient responsables de 28 % des APVP chez les hommes, contre à peine 16 % chez les femmes. Le grand nombre d'APVP enregistrées dans les premières années de vie indique un taux important de décès dus à la mortalité périnatale et à des anomalies congénitales, lesquelles représentent moins de 3 % des décès dans le groupe d'âge des moins de 75 ans, mais plus de 10 % des APVP.

3.1.3 Morbidité et invalidité

Le nombre de journées d'hospitalisation dans les hôpitaux généraux et les hôpitaux spécialisés sert à mesurer le taux de morbidité. En 1984-1985, les principales causes d'hospitalisation ont été les maladies cardio-vasculaires, les troubles mentaux, les accidents, le cancer et les maladies respiratoires.

Dans le cas des enfants de moins d'un an, les maladies respiratoires représentaient 26 % de toutes les journées d'hospitalisation et elles constituaient la principale cause de leur entrée à l'hôpital. Pour les enfants âgés de 1 an à 14 ans, les principales causes d'hospitalisation ont été les troubles respiratoires et les accidents.

L'accouchement, les accidents et les troubles mentaux constituent les trois principales raisons pour lesquelles les Canadiens et les Canadiennes âgés de 15 à 44 ans entrent à l'hôpital. Dans le groupe d'âge des 45 à 64 ans, les maladies cardio-vasculaires dominent, suivies du cancer, des accidents et des troubles mentaux.

Chez les personnes âgées, les principales causes d'hospitalisation sont les maladies cardio-vasculaires, le cancer et les maladies respiratoires.

L'Enquête sur la santé et l'incapacité au Canada (*Rapport de l'Enquête sur la santé et l'incapacité au Canada, 1983-1984*, n° 82-555 au catalogue de Statistique Canada) a été menée auprès des ménages à titre de supplément à l'Enquête sur la population active au Canada, en octobre 1983 et en juin 1984. L'échantillon de l'Enquête est représentatif de la population du pays, à l'exception des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, des personnes vivant dans les réserves indiennes, des membres à temps plein des Forces armées et des pensionnaires d'établissements (les personnes exclues constituent moins de 3 % de la population). Cette enquête représente une première tentative pour recueillir des données nationales sur la prévalence de l'incapacité, selon la définition fonctionnelle de l'incapacité et du handicap adoptée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dans cette enquête, les répondants âgés de 15 ans ou plus ont été considérés comme ayant une incapacité s'ils éprouvaient des difficultés à accomplir l'une ou l'autre des 17 activités quotidiennes mentionnées (par exemple : monter et descendre un escalier), ou s'ils étaient limités dans le genre ou la quantité d'activités qu'ils pouvaient faire à la maison, au travail ou à l'école à cause d'une affection physique ou d'un problème de santé chronique, ou s'ils avaient une déficience intellectuelle. Les enfants de moins de 15 ans étaient considérés comme ayant une incapacité s'ils utilisaient une prothèse ou une aide quelconque, s'ils avaient une affection chronique qui limitait les activités normales pour un enfant de leur âge, s'ils devaient fréquenter une école spéciale ou suivre des cours spéciaux à cause d'une affection physique ou d'un problème de santé, ou s'ils avaient d'autres problèmes chroniques de santé. Les faits saillants de l'Enquête sont exposés ci-dessous.

Au Canada, 12,8 % de la population adulte, soit près de 2,5 millions de personnes, ont déclaré avoir une incapacité quelconque, la proportion la plus faible étant de 3,8 % chez les 15 à 24 ans, et la plus élevée, de 38,6 % chez les 65 ans ou plus.

Les incapacités les plus fréquemment déclarées avaient trait à la mobilité (comme monter des escaliers). Parmi les personnes ayant une incapacité, 65 % d'entre elles ont déclaré des problèmes de ce genre. Les difficultés relatives aux mouvements corporels, par exemple atteindre un objet (agilité), représentaient 54 % de ces problèmes. Venaient ensuite les troubles de l'ouïe et ceux de la vue. Au total, 634 000 Canadiens ont déclaré avoir des troubles de l'ouïe non corrigés par un